

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00723 Numéro SIREN : 521 958 769 Nom ou dénomination : A M R

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2022 sous le numéro de dépôt 17568

100 100

100 100

100 100

100 100

100 100

100 100

100 100

100 100

100 100

100 100

100 100



REÇU LE

12 DEC. 2022

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

AMR SAS

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros

Siège social : RD 404
FRESNES SUR MARNES – BP 55
F-77410 CLAYE SOUILLY
RCS MEAUX 521 958 769

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

82571588



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Aux associés de la société AMR,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **AMR SAS** relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Comité de direction sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification de nos appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures

d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 novembre 2022

Le Commissaire aux comptes,
DUTHILLEUL & Associés SAS,
Représenté par

Frédéric DUTHILLEUL,
Associé



BILAN ACTIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	512 500	488 516	23 984	1,55	35 859	2,38
Installations techniques, matériel & outillage industriels	605 132	605 132			105	0,01
Autres immobilisations corporelles	1 739	1 739				
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 834		1 834	0,12	1 782	0,12
TOTAL (I)	1 121 206	1 095 387	25 819	1,67	37 746	2,50
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	27 925	9 375	18 550	1,20	15 336	1,02
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	259 204	1 275	257 929	16,72	338 575	22,46
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	29 271		29 271	1,90	29 100	1,93
. Autres	6 009		6 009	0,39		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 205 337		1 205 337	78,12	1 086 780	72,09
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	1 527 745	10 650	1 517 095	98,33	1 469 791	97,50
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 648 951	1 106 037	1 542 914	100,00	1 507 536	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 150 000)	150 000	9,72	150 000	9,95
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	15 585	1,01	15 585	1,03
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	151 520	9,82	116 121	7,70
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	116 633	7,56	116 399	7,72
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	433 738	28,11	398 106	26,41
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	594 960	38,58	599 633	39,78
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	10 419	0,68	30 176	2,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 944	0,13	10 948	0,73
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	10 015	0,65	9 000	0,60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 860	0,12		
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	489 978	31,76	459 675	30,49
TOTAL(IV)	1 109 176	71,89	1 109 431	73,59
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 542 914	100,00	1 507 536	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens	1 206 133		1 206 133	99,77	1 386 050	100,00	-179 917	-12,97		
Production vendue services	2 775		2 775	0,23			2 775	N/S		
Chiffres d'Affaires Nets	1 208 907		1 208 907	100,00	1 386 050	100,00	-177 143	-12,77		
Production stockée			3 214	0,27	6 218	0,45	-3 004	-48,30		
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis et prov., transfert de charges										
Autres produits			1	0,00			1	N/S		
Total des produits d'exploitation (I)			1 212 122	100,27	1 392 268	100,45	-180 146	-12,93		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements			198 039	16,38	272 783	19,68	-74 744	-27,39		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			817 185	67,60	863 878	62,33	-46 693	-5,40		
Impôts, taxes et versements assimilés			24 958	2,06	22 620	1,63	2 338	10,34		
Salaires et traitements										
Charges sociales										
Dotations aux amortissements sur immobilisations			11 980	0,99	61 947	4,47	-49 967	-80,65		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 275	0,11	9 375	0,68	-8 100	-86,39		
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			2	0,00			2	N/S		
Total des charges d'exploitation (II)			1 053 439	87,14	1 230 603	88,78	-177 164	-14,39		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			158 684	13,13	161 665	11,66	-2 981	-1,83		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées										
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)										
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)										
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			158 684	13,13	161 665	11,66	-2 981	-1,83		

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	42 051	3,48	45 266	3,27	-3 215	-7,09
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 212 122	100,27	1 392 268	100,45	-180 146	-12,93
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 095 490	90,62	1 275 869	92,05	-180 379	-14,13
RÉSULTAT NET	116 633	9,65	116 399	8,40	234	0,20
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

AMR SAS

Exercice clos le 30 juin 2022

AMR SAS

Annexe légale

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022 dont le total est de 1 542 914 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 116 632,81 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Comité de direction.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Engagements financiers
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- Crédit-bail mobilier

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en Euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	de 06 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	07 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle***Evènements significatifs***

Néant

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	512 500		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	605 132		
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 739		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	1 119 371		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 782		52
TOTAL	1 782		52
TOTAL GENERAL	1 121 153		52

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			512 500	
Installations techniques, matériel et outillages industriels			605 132	
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			1 739	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			1 119 371	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 834	
TOTAL			1 834	
TOTAL GENERAL			1 121 206	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	476 641	11 875		488 516
Installations techniques, matériel et outillages industriels	605 028	105		605 132
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 739			1 739
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 083 408	11 980		1 095 387
TOTAL GENERAL	1 083 408	11 980		1 095 387

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	11 875				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	105				
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	11 980				
TOTAL GENERAL	11 980				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	9 375			9 375
Sur comptes clients		1 275		1 275
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	9 375	1 275		10 650
TOTAL GENERAL	9 375	1 275		10 650
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		1 275		
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 834		1 834
Clients douteux ou litigieux	1 530	1 530	
Autres créances clients	257 674	257 674	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	29 271	29 271	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	6 009	6 009	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	296 317	294 483	1 834
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	594 960	594 960		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	10 419	10 419		
- T.V.A	1 944	1 944		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	10 015	10 015		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 860	1 860		
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	489 978	489 978		
TOTAL GENERAL	1 109 176	1 109 176		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		218 357	
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		122 275	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 6.009 €)	6 009
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	6 009

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	384 330
Dettes fiscales et sociales	10 015
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	394 345

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		489 978
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		489 978

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	15.000	10
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	15.000	10

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		1
Employés		
Ouvriers		1
TOTAL		2

Commentaire :

Néant

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	1 206 133
Prestations de services	2 775
TOTAL	1 208 907

Répartition par marché géographique	Montant
France	1 208 907
Etranger	
TOTAL	1 208 907

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	158 684	42 051
Résultat exceptionnel (et participation)		
Résultat comptable	116 633	

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			
Amortissements : - Cumuls exercices antérieurs - Dotations de l'exercice			
TOTAL			
Redevances payées : - Cumuls exercices antérieurs - Exercice			
TOTAL			
Redevances restant à payer : - à un an au plus - à plus d'un an et cinq au plus - à plus de cinq ans			
TOTAL			
Valeur résiduelle : - à moins d'un an - à un an au plus - à plus d'un an et cinq au plus - à plus de cinq ans			
TOTAL			
Montant pris en charge dans l'exercice			

AMR
S.A.S. au capital de 150.000 €
Siège social : RD 404
FRESNES SUR MARNE-BP 55
77410 CLAYE SOUILLY
R.C.S. MEAUX 521 958 769

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2022
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 116.632,81 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	116.632,81 euros
- Affectation à la réserve légale: (la réserve légale a atteint le seuil légal obligatoire)	- <u>0</u> euro
- Bénéfice disponible :	116.632,81 euros
- Bénéfice distribuable :	116.632,81 euros
- Sur ce bénéfice distribuable, il sera attribué aux associés à titre de dividendes la somme de :	81.000,00 euros
Le solde soit	35.632,81 euros
sera affecté au compte « autres réserves »	

Ainsi les associés recevront un dividende brut de 5,40 euros par action détenue.
L'assemblée générale décide que la mise en paiement aura lieu à compter de ce jour.

Les associés prennent acte que le dividende est non éligible à l'abattement fiscal de 40% prévu par l'article 158 du CGI puisque aucune personne physique n'est concernée par ce dividende.

D'autre part, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée prend acte des distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Distribution globale	Eligible à l'abattement de 40 %	Non éligible à l'abattement
30 juin 2019	60.000 €	/	60.000 €
30 juin 2020	60.000 €	/	60.000 €
30 juin 2021	81.000 €	/	81.000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

« certifié conforme »

Le Président
Pascal PLAN



AMR SAS

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros

Siège social : RD 404
FRESNES SUR MARNES – BP 55
F-77410 CLAYE SOUILLY
RCS MEAUX 521 958 769

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30.06.2022

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022

Aux associés de la société par actions simplifiée **AMR**

RD 404
FRESNES SUR MARNES – BP 55
F-77410 CLAYE SOUILLY
RCS MEAUX 521 958 769

Madame, Messieurs,

À l'assemblée générale des associés de la société AMR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 20 des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec Monsieur et Madame Pian :

➤ Bail commercial portant sur le terrain de FRESNES sur MARNE conclu avec Mr et Mme Pian

Aux termes d'un acte notarié du 17 mars 2014 :

- le bail commercial conclu le 1^{er} septembre 2010 entre Monsieur et Madame PIAN et AMR pour l'installation d'une centrale de préparation de matériaux sur un terrain situé à FRESNES sur MARNE a été résilié à compter du 31 décembre 2013,
- le terrain de FRESNES SUR MARNES sera mis à la disposition de AMR pour une durée 15 ans entières et consécutives à compter du 1^{er} janvier 2014 moyennant le règlement d'un loyer annuel de 6.628,65 euros hors taxes (montant révisable chaque année suivant l'évolution de l'indice du coût de la construction de l'INSEE).

Le montant pris en charge d'exploitation au titre de l'exercice écoulé est de 7.233 €

➤ Autorisation d'installation conclue avec Monsieur et Madame PIAN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} juin 2010, Monsieur et Madame PIAN ont autorisé à compter de cette date, AMR à installer une centrale de préparation des matériaux pour la production en continu de matériaux chaulés, graves ciment, graves émulsion et bétons bitumineux denses à froid sur un terrain leur appartenant, situé à FRESNES SUR MARNE et objet du bail commercial.

Cette autorisation prendra fin à l'échéance dudit bail commercial.

➤ Taxe Foncière portant sur le terrain de FRESNES sur MARNE

Au terme d'une convention validée par le comité de direction du 9 décembre 2015, AMR a remboursé à Monsieur et Madame Pian la taxe foncière afférente au terrain de Fresnes sur Marne objet d'un bail notarié du 17 mai 2014.

Le montant pris en charge d'exploitation au titre de l'exercice écoulé est de 13.338 €

Conventions conclues avec Pian Entreprise:**> Avenant N°4 à la convention de mise à disposition de matériel avec Pian Entreprise**

Cette convention prévoit la mise à la disposition d'AMR d'un chargeur de marque CATERPILLAR référence 950 H et un cribleur-scalpeur de marque SANDVIK référence QE340, matériels appartenant à Pian Entreprise.

Cette convention conclue le 1^{er} avril 2010 a été modifiée par l'avenant N°4 du 1^{er} octobre 2016. Ce dernier avenant fixe les indemnités de mise à disposition à compter du 1^{er} octobre 2016 comme suit :

- le chargeur de marque CATERPILLAR sera facturé 900 euros hors taxe par jour d'utilisation.
- le cribleur-scalpeur de marque SANDVIK sera facturé 2 euros hors taxes par tonne.

Le montant pris en charge d'exploitation au titre de l'exercice écoulé au titre de cette convention est de 219.600 €.

> Convention de mise à disposition de personnel avec PIAN Entreprise

Aux termes d'une convention signée le 28 juin 2010 et modifiée par un avenant du 4 janvier 2011, la société PIAN ENTREPRISE met à la disposition d'AMR :

- un chef de centrale
- un ouvrier de centrale

Les montants des salaires et accessoires ainsi que les charges y afférentes pris en charge au titre de l'exercice écoulé sont de :

- > 56.470 € pour la mise à disposition du chef de centrale,
- > 27.450 € pour la mise à disposition d'un ouvrier de centrale,
- > 80.528 € concernant les charges sur salaires.

> Convention de prestations comptables avec PIAN Entreprise

Aux termes de cette convention signée le 20 avril 2010, la société PIAN ENTREPRISE fournit à la société AMR des prestations dans le domaine de la comptabilité moyennant une rémunération forfaitaire de 1.650 euros hors taxes par mois.

Aux termes d'un avenant du 13 novembre 2018, cette rémunération est passée à 1.800 euros H.T. par mois, rétroactivement, à partir du 1^{er} juillet 2018.

Le montant des prestations pris en charge au titre de l'exercice écoulé est de 21.600 €.

Convention conclue avec la société FAIRCO**> Convention de prestations d'assistance conclue avec la société FAIRCO**

Aux termes d'une convention datée du 20 avril 2010, la société FAIRCO fournit à AMR des prestations d'assistance en matière administrative, juridique et financière moyennant une rémunération forfaitaire dont le montant a été fixé à 2.500 euros hors taxe concernant le premier exercice social.

Pour les exercices suivants, la rémunération forfaitaire sera égale à 1,7 % des produits d'exploitation d'AMR.

Le montant pris en charge au titre de l'exercice écoulé est de 19.060 €.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec Pian Entreprise :**➤ Accord cadre d'avances, de prêts de trésorerie et d'apports en comptes courants d'associés avec la société Pian Entreprise**

Aux termes d'une convention signée le 11 septembre 2013 et prenant effet au 30 juin 2013, une somme de 431.995 euros a été inscrite dans le compte courant d'associé PIAN ENTREPRISE détenu sur AMR. Ce montant avait été fixé dans l'avenant N°2 à la convention de refacturation de travaux entre les sociétés Pian Entreprise et AMR signé le 28 juin 2013. Dans l'article 1 de cet avenant les parties convenaient que cette somme de 431.995 € serait inscrite en compte courant à la date du 30 juin 2013.

Dans cet accord cadre, AMR s'engage à procéder au remboursement de ce compte courant en fonction d'un échéancier prévu. Ces sommes en compte courant seront productives d'un intérêt annuel au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles à la date de clôture d'AMR.

A la clôture des comptes, ce compte courant est soldé.
Il n'y a pas eu d'intérêts comptabilisés au titre de l'exercice.

Convention conclue avec la société FAIRCO :**➤ Accord cadre d'avances, de prêts de trésorerie et d'apports en comptes courants d'associés avec la société FAIRCO**

Cet accord signé le 11 septembre 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013, permet à la société FAIRCO, en fonction de ses possibilités et des demandes d'AMR, d'apporter toutes sommes en compte courant. Celles-ci seront rémunérées au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles à la date de clôture d'AMR.

De même les excédents de trésorerie d'AMR mis à la disposition de FAIRCO seront rémunérés au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles à la date de clôture de l'exercice de FAIRCO.

Cet accord n'a produit aucun effet au titre de l'exercice écoulé.

Convention conclue avec la société TERE :**➤ Accord cadre d'avances, de prêts de trésorerie et d'apports en comptes courants d'associés avec la société TERE**

Cet accord signé le 11 septembre 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013, permet à la société TERE, en fonction de ses possibilités et des demandes d'AMR, d'apporter toutes sommes en compte courant. Celles-ci seront rémunérées au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles à la date de clôture d'AMR.

De même les excédents de trésorerie d'AMR mis à la disposition de TERE seront rémunérés au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles à la date de clôture de l'exercice de TERE.

Cet accord n'a produit aucun effet au titre de l'exercice écoulé.

Convention conclue avec la société SHPG :**> Accord cadre d'avances, de prêts de trésorerie et d'apports en comptes courants d'associés avec la société SHPG**

Cet accord signé le 11 septembre 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013, permet à la société SHPG, en fonction de ses possibilités et des demandes d'AMR, d'apporter toutes sommes en compte courant. Celles-ci seront rémunérées au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles à la date de clôture d'AMR.

De même les excédents de trésorerie d'AMR mis à la disposition de SHPG seront rémunérés au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles à la date de clôture de l'exercice de SHPG.

Cet accord n'a produit aucun effet au titre de l'exercice écoulé.

Convention conclue avec la société TP 2000 (HICA):**> Accord cadre d'avances, de prêts de trésorerie et d'apports en comptes courants d'associés avec la société TP 2000 (HICA)**

Cet accord signé le 11 septembre 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013, permet à la société HICA, en fonction de ses possibilités et des demandes d'AMR, d'apporter toutes sommes en compte courant. Celles-ci seront rémunérées au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles à la date de clôture d'AMR.

De même les excédents de trésorerie d'AMR mis à la disposition de HICA seront rémunérés au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles à la date de clôture de l'exercice de HICA.

Il est rappelé que la société HICA a bénéficié d'une transmission universelle du patrimoine de TP2000 au 1^{er} septembre 2019 et a décidé de changer de dénomination sociale pour devenir TP2000.

Cet accord n'a produit aucun effet au titre de l'exercice écoulé.

Convention conclue avec la société TPIDF :**> Accord cadre d'avances, de prêts de trésorerie et d'apports en comptes courants d'associés avec la société TPIDF**

Cet accord signé le 11 septembre 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013, permet à la société TPIDF, en fonction de ses possibilités et des demandes d'AMR, d'apporter toutes sommes en compte courant. Celles-ci seront rémunérées au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles à la date de clôture d'AMR.

De même les excédents de trésorerie d'AMR mis à la disposition de TPIDF seront rémunérés au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles à la date de clôture de l'exercice de TPIDF.

Cet accord n'a produit aucun effet au titre de l'exercice écoulé

Paris, le 7 novembre 2022

Le Commissaire aux comptes,
DUTHILLEUL & Associés SAS,
Représenté par

Frédéric Duthilleul
Associé

DUTHILLEUL & Associés SAS Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes 15, rue de Bruxelles F-75009 PARIS Tél. +33 (0) 1 40 16 13 96 Fax +33 (0) 1 40 16 00 25 N° SIRET : 437 977 283 00021 - APE : 6920 Z
--